

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-
CASTELLU

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 18 MARS 2022

Nombre de membres

en exercice	38
présents	26
absents ayant donné pouvoir ou procuration	7
Absents	5
Votants	33
Pour	33
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation

11 mars 2022

Date d'affichage

22 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit mars à dix-huit heures, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis GIUDICI

Présents: Michel GALINIER, Francis GIUDICI, Angèle MANFREDI, Ange PIERI, Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Dominique FRATICELLI, Ghjuvan Santu LE MAO, Don Marc ALBERTINI, Jacques BARTOLI, André ROCCHI, Anne Marie CHIODI, Christian PAOLI, Jean Jacques FRATICELLI, Agnulina ANDREANI, Sébastien GUIDICELLI, Lisa FRANCISCI, Esteban SALDANA, Dominique VILLARD ANGELI, Philippe VITTORI, Jean Noël PROFIZI, Guy MOULIN PAOLI, François TIBERI, Jean Marc PINELLI, Georges MORACCHINI, Philippe GIOVANNI.

Suppléés : François BENEDETTI par Louis VINCENTI

Absents ayants donné pouvoir : Antoine OTTAVI à Dominique FRATICELLI, Marie MONTI FOUILLERON à Angèle MANFREDI, Marion PAOLINI à Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Julien PAOLINI à Ghjuvan Santu LE MAO, Jean Noël GUIDICI à Ange PIERI, Stella MORACCHINI à François TIBERI, Philippe SUSINI à Francis GIUDICI.

Absents : Xavier LUCIANI, Marie Félicia CRISTOFARI, Muriele ELEGANTINI, Marlène GUIDICELLI Josette FERRARI.

Secrétaire de séance : Lisa FRANCISCI.

Délibération n° 0422 Objet : Consolidation et déploiement du Projet Alimentaire Territorial et demande de financement

Le projet alimentaire territorial « mieux vivre et manger dans le Fium'Orbu Castellu » a été initié en janvier 2020 suite à l'élaboration d'un DOCOBAS de 2017 à 2019.

Ces 2 premières années du PAT ont été consacrées à la mise en œuvre d'une démarche de reconquête de l'espace par l'activité humaine orientée vers le piémont et la montagne pour répondre à différents enjeux : prévention incendie des zones habitées, enjeux paysagés, qualité de vie et fixation des populations dans l'intérieur, création de lien social et de valeurs ajoutées économiques – **Axe de travail appelé « PAT montagne »**

L'objectif étant de favoriser l'aménagement des terrasses pour l'installation de jardins et vergers familiaux et le développement du sylvopastoralisme grâce à un accompagnement sur la

mobilisation foncière et la définition des cahiers des charges pour les travaux nécessaires à la préparation des espaces (prestataire : chambre d'agriculture – soutien DRAAF et Ademe).

Une méthode de travail a été mise en place de concert avec chaque commune concernée :

- 1^{er} repérage des parcelles à l'abandon ayant un potentiel « agricole »
- Définition d'une carte des périmètres d'intervention prioritaire
- Envoi des listings des numéros de parcelles au GIRTEC pour un premier niveau d'enquête parcellaire
- Hiérarchisation au regard des éléments de l'enquête, de la connaissance terrain, des outils fonciers utilisables
- Lancement des procédures et/ou échanges avec propriétaires lorsque identifiées
- Identification des besoins de remise en état, élaboration du cahier des charges, recherche de financement
- Identification des porteurs de projet potentiels : association, mairie, école, habitant, agriculteur etc...

Aujourd'hui, chaque village a pu avancer, à des rythmes différents selon les situations foncières (cf carte récapitulative jointe à la délibération). La prestation avec la chambre d'agriculture se termine en mars 2022. L'accompagnement de ces projets doit être maintenu afin de consolider les initiatives lancées et d'aboutir à des résultats concrets au sein de chaque village.

Une prestation complémentaire devra être prévue pour **continuer l'accompagnement sur la mobilisation foncière, le chiffrage des besoins et le dépôt de demande de financement.**

→ Le budget estimatif est de 45 000€.

Chaque village pourra solliciter un soutien financier pour la réalisation des travaux en déposant une demande directement auprès de la Collectivité de Corse dans le cadre du Schéma d'Aménagement, de Développement et de Protection du Massif Corse (axe 4 : agriculture de village et jardins solidaires) jusqu'à 80%.

D'autre part, de nombreux projets de jardins partagés, vergers communaux, espaces pédagogiques allant voir le jour, il a été proposé de mener un travail autour de la **l'identification** et la **remise en culture** des **variétés fruitières locales** avec **l'association « A Granella »** (verger conservatoire situé à Aghione). Ce projet baptisé « **Arbres de mémoire** » associera des élèves volontaires de la cité scolaire, des anciens des villages et les mairies.

Le projet détaillé est transmis au conseil communautaire, mais en voici les principaux éléments :

- Mai 2022 : rencontre des communes souhaitant participer à la démarche et appel à candidature d'élèves volontaires en partenariat avec la Cité Scolaire
- Automne 2022 : visites de terrain, repérage des arbres de mémoire, début des enquêtes avec les élèves
- Hiver 2022 : Conférence sur les variétés traditionnelles et les pratiques agro écologiques
- Janvier 2023 : Collecte des greffons
- Printemps 2023 : Greffe sur porte greffe ou jeunes arbres sauvages identifiées sur les sites
- Novembre 2023 ou 2024 : Plantation

Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé le 21 février pour identifier les communes intéressées par ce projet : Ghisoni, Ghisonaccia, San Gavinu, Ventiseri, Lugo di Nazza ont souhaité s'impliquer dans cette démarche.

Le budget estimatif est de 10 000€.

D'autre part, le conseil communautaire a souhaité développer une dimension supplémentaire au sein de cette démarche de projet alimentaire territorial avec pour objectif de diminuer les dépendances alimentaires en Corse, proposer une bonne qualité alimentaire et expérimenter des systèmes résilients face aux aléas climatiques – **Axe de travail appelé « PAT plaine »**.

Un premier diagnostic a été réalisé et a mis en lumière un manque de production locale maraichère, des difficultés à rapprocher producteurs existants et acteurs de la restauration collective, une demande forte des acteurs économiques et de la population. Plusieurs réunions réunissant acteurs de la restauration collective et producteurs (viande et légume) du territoire ont amorcé un travail sur le long terme de mise en adéquation offre et demande.

En juin 2021, dans une volonté de renforcer la résilience alimentaire du territoire, le conseil communautaire a souhaité accompagner les communes volontaires (Ghisonaccia, Prunelli di Fium'Orbu, Serra di Fium'Orbu, Ventiseri) à la définition des besoins techniques et financiers pour remettre en production agro-écologique des parcelles communales sous utilisées (prestataire Ver de Terre Production – soutien DRAAF).

Suite à cette étude, les 4 communes concernées ont confirmé leur volonté de mener à bien ce projet sur les parcelles identifiées. Chaque commune pourra réaliser ses investissements avec le soutien du Schéma d'Aménagement, de Développement et de Protection du Massif Corse (axe 4) et de la DRAAF (plan de relance) en complément permettant un taux de financement jusqu'à 80% . La communauté de communes déposera une demande de financement unique dans le cadre du plan de relance mais chaque porteur de projet signera sa propre convention financière

La communauté de communes souhaite renforcer cette dynamique en continuant l'animation du PAT dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Écologique (approvisionnement restauration collective, mise en cohérence offre/demande, pilotage du projet etc.) et en apportant un soutien aux communes, porteurs de projet et agriculteurs du territoire impliqués dans la démarche. Ainsi, la communauté de communes prévoit **un accompagnement technique des agriculteurs installés volontaires et des futurs agriculteurs qui vont s'installer sur les parcelles communales** : suivi technique mensuel pour une culture bio et sol vivant, formation et animation d'un réseau de maraichers sur le territoire, aide à la mise en adéquation entre l'offre et la demande.

→ Le budget estimatif est de 55 000€.

Un partenariat pourra être établi avec la chambre d'agriculture de Haute-Corse pour créer un référentiel technico-économique à partir des données recueillies sur ces nouvelles installations de maraichage sur sol vivant dans l'objectif de capitaliser, créer des références sur ces nouveaux modes de culture dans un contexte méditerranéen.

Ainsi, le budget global des actions portées directement par la communauté de communes est de 110 000€

Le plan de financement global est prévu comme tel :

- 70% DRAAF – Plan de relance / AAP « consolidation PAT » corse : 77 000€
- 30% Communauté de communes Fium'Orbu Castellu : 33 000€

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Valide le plan de financement précité
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**Extrait conforme au registre des délibérations
de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu
Le Président Francis GIUDICI**

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous
Préfecture le

le Président